



Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2018

Le 13 juillet 2018 à Mallemort les membres de l'association La Parole aux Citoyens se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sous la présidence du Conseil Collégial avec une seule question à l'ordre du jour :

- **Décision d'engager un recours contentieux auprès du tribunal administratif contre le projet de Parc Solaire du Piboulon.**

Participants

Tous les adhérents de l'association étaient soit présents, soit représentés, soit excusés

Présents

- Nicole Guyon, Nathalie Kerbrat, Anne Van den Steen, Denise Palix, Muriel Platon, Francine Guyot, Daniel Guyot, Jean-Claude Degiovanni, Philippe Bernon, Thierry Platon.

Procurations

- Pascal Alanic a donné une procuration à Thierry PLATON
- Jean-Pierre Dulout a donné une procuration à Muriel PLATON

Absents excusés

- Jérôme Daffaure, Alain Brémond et Philippe Pignet s'étaient excusés. N'ayant pas fait parvenir de mandat de procuration dûment signé de leur main, leurs indications de vote n'ont pas pu être prises en compte.

Décision

Après débat et à l'unanimité des présents et des représentés, l'assemblée générale a décidé d'engager un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille contre le projet de Parc Solaire du Piboulon.


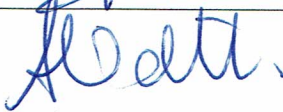
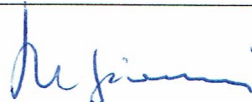
Si nécessaire et conformément aux statuts de l'association, les frais de justice pourront être couverts par un appel aux dons et une souscription publique.

Mandat

Dans la foulée de cette décision et conformément aux statuts de l'association, le conseil collégial a donné mandat à Monsieur Thierry PLATON pour agir en justice au nom de notre association

Fait à Mallemort le 14 juillet 2018

Les membres du conseil collégial

Nathalie KERBRAT	
Anne Van den STEEN	
Jean-Claude DEGOVANNI	
Alain BREMOND	Absent excusé
Thierry PLATON	